RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 19 mars 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud

NOR : JUSF2508736A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

☐ Titulaires :	Madame Julie BOCCHECIAMPE Monsieur Christophe CLEMENT Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET Madame Marie-Julie BOUCAYS Monsieur Jérôme ROUX Monsieur Sébastien VILLANOVA
☐ Suppléants :	Monsieur Jonathan KATZ Madame Anaïs MACQUOY Monsieur Soufyan HEUTTE Madame Priscilla BERRAUD Madame Amélie MANCA Madame Christelle MAZAC

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

☐ Titulaires :	Madame Fabienne LADA Madame Marie-Christine LUGNIER
☐ Suppléants :	Monsieur Pierre ALAYRANGUES Monsieur Antoine PONSI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

☐ Titulaires :	Monsieur Christophe GROS Madame Farida GENIN
☐ Suppléants :	Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT Madame Ludivine PION

Article 2

L'arrêté du 9 novembre 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 mars 2025

La directrice interrégionale de la PJJ Sud

Sylvie VELLA

Direction interrégionale de la PJJ Sud